PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du Lund 28 Septembre 2026 à 20 heures

Le vingt-huit du mois de septembre 2026 à 20 heures, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni en salle des mariages à la mairie de Vire Normandie, sous la présidence de Monsieur Pascal MARTIN, Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 22 septembre 2026.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés sur le site internet et au siège de la Mairie de Vire Normandie le 22 septembre 2026

La séance est ouverte à 20 heures par Monsieur le Maire de Vire Normandie

Nombre de membres en exercice : **47**
Nombre de membres présents : **39**
Quorum (24) : **Atteint**
Nombre de membres excusés : **08**
Nombre de membres excusés ayant donné pouvoir : **08**
Nombre de membre absent : **0**

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
BAZIN Lucien	☒			
*BEDEL Sandra		☒		Dimitri RENAULT
CORDIER Marie-Ange	☒			
COUASNON Serge	☒			
COUTARD Eddy	☒			
DANNET Franck	☒			
DEMÉ Didier	☒			
DESMOTTES Nicole	☒			
DUBOURGUAIS Roselyne	☒			
DUVAUX Maryse	☒			
FAUDET Olivier	☒			
GAULTIER-ANGER Laurence	☒			
GHEWY Raphaël		☒		Jacques SALLARD
GOETHALS Corentin	☒			
GUEDJ Marie-Line	☒			
GUILBERT Maïlys	☒			

KINIC Pascale	☒			
LABROUSSE Sabrina	☒			
LE ROUX Cyril		☒		Maryse DUVAUX
LEBRUN Sébastien	☒			
LELARGE Michel	☒			
LEPRINCE Hélène	☒			
MARCHAND Patrice		☒		Lucien BAZIN
MARIE Jérémie		☒		Nicole DESMOTTES
MARIE Karine	☒			
MARTIN Pascal	☒			
MIGHURDITCHIAN Patricia	☒			
MOREL Adeline	☒			
MOREL Marie-Odile	☒			
MORIN Philippe	☒			
MORVAN Carolina	☒			
OLLIVIER Valérie		☒		Martine ROBBES
PAIN Violaine	☒			
PÉCOT Didier	☒			
PELÉ Jocelyne	☒			
PICOT Régis	☒			
PORÉE Alexandre		☒		Maïlys GUILBERT
POULLARD Philippe	☒			
RENAULT Dimitri	☒			
RENAULT Régine		☒		Pascal MARTIN
RIVOALLAN Mary	☒			
RIZI Daniel	☒			
ROBBES Martine	☒			
ROCAMORA Guillaume	☒			
SALLARD Jacques	☒			
SCHARTNER Isabelle	☒			
VELANY Guy	☒			

* Arrivée de Madame BEDEL pour le point n°14

Interventions diverses

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 15 juillet 2026 a été adopté à l'unanimité par les membres présents.

Monsieur Dimitri Renault est nommé secrétaire de séance.

La liste des pouvoirs est donnée.

Vire Normandie

Listes des décisions municipales prises depuis le dernier conseil municipal :

JUILLET 2026		
66	16.07.2026	Signature d'une convention avec l'EPSM Caen, situé 15 ter rue St Ouen, représenté par Monsieur Xavier BOUCHAUT pour la mise à disposition du gymnase du Val de Vire et du Dojo Bertrand Lechevrel
67	16.07.2026	Cuisine centrale - Demande de subvention
68	22.07.2026	VN26015A Travaux d'aménagement du lotissement communal « Les Muriers » situé à Vaudry, commune déléguée de Vire Normandie - lot n°01 - Terrassement, voirie, réseaux eaux pluviales et eaux usées
69	22.07.2026	VN26015B Travaux d'aménagement du lotissement communal « Les Muriers » situé à Vaudry, commune déléguée de Vire Normandie - lot n°02 - Réseaux télécom et eau potable
70	22.07.2026	VN26015C Travaux d'aménagement du lotissement communal « Les Muriers » situé à Vaudry, commune déléguée de Vire Normandie - lot n°03 - Espaces verts
71	28.07.2026	VN24063 – Mission d'études pour l'extenstion in situ du cinéma Le Basselin de Vire Normandie - Résiliation
Août 2026		
72	31.08.2026	VN n° 26005 Travaux de reprise d'emplacements funéraires échues dans les cimetières de Vire Normandie
73	31.08.2026	Signature d'une convention avec La Voix le bocage pour la promotion des 30 ans du cinéma théâtre et des animations du Basselin
74	31.08.2026	Signature d'une convention de mise à disposition de locaux scolaires à l'Association Prana Yoga
75	31.08.2026	Signature d'un contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle avec VIVIEN EVENTS pour l'organisation d'un concert de VA DONC CHEZ LE COIFFEUR à La Halle Michel Drucker.
76	31.08.2026	Signature d'un contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle avec l'association VIRTUOSES ET COMPAGNIE pour l'organisation d'un spectacle de La Halle Michel Drucker au Théâtre de Vire

L'ordre du jour du Conseil Municipal est ensuite abordé.

Numéro	Titre du point	Rapporteur
Commune de Vire Normandie		
I. ADMINISTRATION GÉNÉRALE		
2026/09/28 1.	Rapports d'activité des délégataires de services publics : - Réseau de chaleur urbain - Centre aquatique Aquavire - Marché – Société Mandon	Sébastien LEBRUN Roselyne DUBOURGUAIS Lucien BAZIN
II. FINANCES – COMMANDE PUBLIQUE – AFFAIRES JURIDIQUES ET CITOYENNETÉ		
	Commande publique	Jacques SALLARD
2026/09/28 2.	Modernisation de la cuisine centrale et création de locaux de la DGFIP	
	Citoyenneté	Marie-Odile MOREL
2026/09/28 3.	Recensement 2027	
	Direction des Services Techniques	Sébastien LEBRUN
2026/09/28 4.	Concours des Maisons Fleuries et Jardins potagers Commune déléguée de VIRE pour l'année 2026	
2026/09/28 5.	Concours des Maisons Fleuries et Jardins potagers VIRE NORMANDIE pour l'année 2026	
III. ÉDUCATION, SPORTS, VIE ASSOCIATIVE et DÉVELOPPEMENT CULTUREL		
	Vie associative	Roselyne DUBOURGUAIS
2026/09/28 6.	Attributions de subventions	
2026/09/28 7.	Adhésion au réseau ANDES (Association des élus en charge du sport)	
	Cinéma	Marie-Line GUEDJ
2026/09/28 8.	Signature de l'avenant permettant la reconduction du partenariat avec l'Université de Caen et l'Intercom de la Vire au Noireau	
	Médiathèque	Marie-Line GUEDJ
2026/09/28 9.	Renouvellement de la convention de partenariat sur les ressources numériques avec le Département du Calvados et augmentation de la participation financière demandée à la Commune.	
	Musée	Marie-Line GUEDJ
2026/09/28 10.	Demandes d'entrées gratuites au musée dans le cadre de lotos et kermesses	
2026/09/28 11.	L'exposition 2027 : programme, budget et subventions	
2026/09/28 12.	Pass Mont Saint-Michel – Normandie Tourisme	

	Conservatoire	Marie-Line GUEDJ
2026/09/28 13.	Évolution des tarifs du conservatoire	
2026/09/28 14.	Tarifs de location pour les élèves issus des orchestres à l'école	
	Éducation	Martine ROBBES
2026/09/28 15.	Subventions attribuées aux écoles aux pour les sorties et séjours pédagogiques à compter de l'année 2026	
2026/09/28 16.	Fixation du forfait communal pour les élèves domiciliés dans une commune extérieure et scolarisés dans les écoles publiques de la commune – Année scolaire 2026-2027	
2026/09/28 17.	Règlement intérieur : modification des intitules de la grille tarifaire	
2026/09/28 18.	Tarifs des prestations de la cuisine centrale	
	IV. RESSOURCES HUMAINES, PRÉVENTION et DIALOGUE SOCIAL	
2026/09/28 19.	Adoption du règlement intérieur pour le personnel communal	Corentin GOETHALS
2026/09/28 20.	Retrait de la délibération n°2020/20 relative au versement d'indemnités compensatrices de congés annuels aux agents recrutés dans le cadre de contrats de vacation	
2026/09/28 21.	Créations de poste auprès de la direction de l'éducation	
2026/09/28 22.	Tableau des effectifs	
2026/09/28 23.	Débat sur la protection sociale complémentaire (pour information)	
	V. COMMISSION AMENAGEMENT, URBANISME, TRANSITION, ERP	
2026/09/28 24.	OPAH/OPAH RU 2020-2025 : Aides à l'accession à la propriété (dans l'ancien) et à la transformation d'usage – Subventions aux particuliers	Nicole DESMOTTES
2026/09/28 25.	OPAH Classique et OPAH RU 2020-2025 - subventions aux particuliers	
2026/09/28 26.	OPAH RU 2020-2025 : Opération façade – subventions	
2026/09/28 27.	Implantation par le SDEC ENERGIE de deux bornes de recharge lente pour véhicules électriques	Lucien BAZIN
2026/09/28 28.	Signature d'une Convention CEP niveau 2 avec le SDEC ENERGIE	
2026/09/28 29.	Cession d'une habitation Impasse Rivka Goldnadel (AD 48)	
2026/09/28 30.	Délégation de l'exercice du Droit de Préemption Urbain (DPU)	
2026/09/28 31.	Signature d'une Promesse Unilatérale de Vente (PUV) avec CERBALLIANCE en vue de l'implantation d'un nouveau laboratoire d'analyses médicales	
2026/09/28 32.	Signature d'une promesse unilatérale de vente (PUV) avec ERID PROMOTION en vue de la réalisation d'une opération d'habitat en VEFA pour le compte d'INOLYA	
2026/09/28 33.	Signature d'une promesse unilatérale de vente (PUV) avec la société NATRAN en vue de l'implantation d'un poste de rebours de gaz	

2026/09/28	34.	Lotissement communal « Le Petit Versailles » - Vente d'un lot à bâtir (lot n° 4)	
2026/09/28	35.	Lotissement communal « Le Petit Versailles » - Vente d'un lot à bâtir (lot n° 5)	
2026/09/28	36.	Lotissement communal « Le Petit Versailles » - Vente d'un lot à bâtir (lot n° 6)	
2026/09/28	37.	Lotissement communal « Le Petit Versailles » - Vente d'un lot à bâtir (lot n° 12)	
Communes déléguées			
		Commune déléguée de Coulonces	Sébastien LEBRUN
2026/09/28	38.	Cession de l'ancien lavoir de COULONCES	
		Commune déléguée de Maisoncelles la Jourdan	Guy VÉLANY
2026/09/28	39.	Renouvellement de platine LED	
		Commune déléguée de Roullours	Michel LELARGE
2026/09/28	40.	Maisons fleuries 2026	
2026/09/28	41.	Lotissement communal « La clé des Champs » - Vente d'un lot à bâtir (lot n° 4)	
2026/09/28	42.	Lotissement communal « La clé des Champs » - Vente d'un lot à bâtir (lot n° 5)	
2026/09/28	43.	Lotissement communal « La clé des Champs » - Vente d'un lot à bâtir (lot n° 6)	
		Commune déléguée de Saint Germain de Tallevende	Martine ROBBES
2026/09/28	44.	Régularisation foncière : parcelle 584 AB 108	
		Commune déléguée de Truttemer le Grand	Alexandre PORÉE
2026/09/28	45.	Concours des Maisons Fleuries et Prix des Potagers 2026	

1.	Rapports d'activité des délégataires de services publics : - Réseau de chaleur urbain - Centre aquatique Aquavire - Marché – Société Mandon	Le Conseil Municipal prend acte

Monsieur Sébastien LEBRUN, Madame Roselyne DUBOURGUAIS et Monsieur Lucien BAZIN : *Lecture de la délibération*

En marge de la présentation des rapports des délégataires de service public, Michel LELARGE, Adjoint au Maire, saisit cette occasion pour présenter à son tour les rapports d'activités du SEBV (Eaux du Bocage Virois(SEBV joints en annexe.

Cette présentation ne suscite pas d'observations particulières en dehors d'une remarque d'Eddy COUTARD opposé au principe d'un lissage par le haut des tarifs appliqués et dont pâtiraient les communes dites « rurales. »

Le Conseil Municipal prend acte.

2.	Modernisation de la cuisine centrale et création de locaux de la DGFIP	Votants : 47 dont 8 pouvoirs Vote pour : 43 dont 8 pouvoirs Vote contre : 3 Abstention : 1

Monsieur Jacques SALLARD : *Lecture de la délibération*

Monsieur Serge COUASNON dénonce le manque de clarté du dossier, en particulier au regard de l'augmentation des coûts entre l'étude de programmation réalisée par ARWYTEC et l'avant-projet définitif établi par le maître d'œuvre retenu pour l'opération.

Si le volet « cuisine centrale » du projet ne lui pose pas de problème (« cette modernisation était nécessaire »), il s'interroge en revanche sur l'opportunité du volet « DDFIP. » Ce dernier indique en outre que, même pour 24 agents et en appliquant un loyer de 40 000 € par an sur une durée de 15 ans, la commune ne parviendra pas à rembourser cet investissement.

Monsieur le Maire réagit vivement aux propos de Monsieur Serge COUASNON en soulignant à son tour le manque de clarté du propos : « une fois vous évoquez 12 agents, aujourd'hui c'est 24. » Ce dernier rappelle également aux membres du Conseil qu'une réunion particulière a été organisée pour Monsieur Serge COUASNON afin que le projet lui soit présenté dans le détail. En réponse, Monsieur Serge COUASNON indique que les plans présentés à cette occasion n'étaient pas complets et que la partie DDFIP n'était pas matérialisée.

Monsieur le Maire conclue l'échange en demandant à ce que les services transmettent les plans de l'ensemble du projet à l'opposition.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à la majorité, décide :

- D'approuver les modalités de passation du marché de travaux de modernisation de la cuisine centrale et création de locaux de la DGFIP;
- D'approuver les critères d'attribution du marché ;
- D'autoriser le lancement de la consultation,
- D'autoriser le maire ou son représentant à signer les pièces du marché ainsi que tout document y afférent
- De donner tous pouvoir à Monsieur le Maire ou son représentant pour mettre en œuvre la présente délibération.

3.	Recensement 2027	Votants : 47 dont 8 pouvoirs

		Vote pour : 47 dont 8 pouvoirs Vote contre : 0 Abstention : 0

Monsieur Marie-Odile MOREL : *Lecture de la délibération*

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer le contrat de prestation avec la Poste s'élevant à un montant de 16 200 euros TTC et permettant à des agents de la Poste de réaliser la collecte recensement entre le 21 janvier et le 27 février 2027 et de prendre part à l'ensemble des réunions nécessaires et obligatoires de formation et de préparation ayant lieu en amont (dès décembre 2026).

- De donner tous pouvoir à Monsieur le Maire ou son représentant pour mettre en œuvre la présente délibération.

4.	Concours des Maisons Fleuries et Jardins potagers Commune déléguée de VIRE pour l'année 2026	Votants : 47 dont 8 pouvoirs Vote pour : 47 dont 8 pouvoirs Vote contre : 0 Abstention : 0

Monsieur Sébastien LEBRUN : *Lecture de la délibération*

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- De donner son accord sur ces différents prix,
- De donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou son représentant pour mettre en œuvre la présente délibération.

5.	Concours des Maisons Fleuries et Jardins potagers VIRE NORMANDIE pour l'année 2026	Votants : 47 dont 8 pouvoirs Vote pour : 47 dont 8 pouvoirs Vote contre : 0 Abstention : 0

Monsieur Sébastien LEBRUN : *Lecture de la délibération*

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- De donner son accord sur ces différents prix,
- De donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou son représentant pour mettre en œuvre la présente délibération.

6.	Attributions de subventions	Votants : 47 dont 8 pouvoirs

		Vote pour : 47 dont 8 pouvoirs Vote contre : 0 Abstention : 0
Nom de l'association	**Ne prend pas part au vote dans le cadre de la prévention des risques du conflit d'intérêt**	
Rugby Club du Bocage Virois		Votants : 47 dont 8 pouvoirs Vote pour : 47 dont 8 pouvoirs Vote contre : 0 Abstention : 0
USMV Athlétisme	Didier DEMÉ	Votants : 46 dont 8 pouvoirs Vote pour : 46 dont 8 pouvoirs Vote contre : 0 Abstention : 0
Bocage perché		Votants : 47 dont 8 pouvoirs Vote pour : 47 dont 8 pouvoirs Vote contre : 0 Abstention : 0
Protection civile du Calvados		Votants : 47 dont 8 pouvoirs Vote pour : 47 dont 8 pouvoirs Vote contre : 0 Abstention : 0
Arbres et paysages en Gironde		Votants : 47 dont 8 pouvoirs Vote pour : 47 dont 8 pouvoirs Vote contre : 0 Abstention : 0
Valhalla		Votants : 47 dont 8 pouvoirs Vote pour : 47 dont 8 pouvoirs Vote contre : 0 Abstention : 0

Madame Roselyne DUBOURGUAIS : *Lecture de la délibération*

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- D'accorder les subventions suivantes :
  - 500.00 € à l'association du Rugby Club du Bocage Virois
  - 4 500.00 € à l'association USMV Athlétisme
  - 1 500.00 € à l'association du Bocage perché
  - 2 000.00 € à l'association Protection civile du Calvados
  - 2 000.00 € à l'association Arbres et paysages en Gironde
  - 1 000.00 € à l'association Valhalla

- De donner tous pouvoir à Monsieur le Maire ou son représentant pour mettre en œuvre la présente délibération.

7.	Adhésion au réseau ANDES (Association des élus en charge du sport)	Votants : 47 dont 8 pouvoirs Vote pour : 47 dont 8 pouvoirs Vote contre : 0 Abstention : 0

Madame Roselyne DUBOURGUAIS : *Lecture de la délibération*

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- D'autoriser l'adhésion de la collectivité au réseau de l'ANDES pour un montant de 256.00 €
- De donner tous pouvoir à Monsieur le Maire ou son représentant pour mettre en œuvre la présente délibération.

8.	Signature de l'avenant permettant la reconduction du partenariat avec l'Université de Caen et l'Intercom de la Vire au Noireau	Votants : 47 dont 8 pouvoirs Vote pour : 47 dont 8 pouvoirs Vote contre : 0 Abstention : 0

Madame Marie-Line GUEDJ : *Lecture de la délibération*

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant, à signer l'avenant de reconduction, ainsi que les prochains renouvellements, de la convention de partenariat avec l'Université de Caen et l'Intercom de La Vire au Noireau.
- De donner tous pouvoir à Monsieur le Maire ou son représentant pour mettre en œuvre la présente délibération.

9.	Renouvellement de la convention de partenariat sur les ressources numériques avec le Département du Calvados et augmentation de la participation financière demandée à la Commune.	Votants : 47 dont 8 pouvoirs Vote pour : 47 dont 8 pouvoirs Vote contre : 0 Abstention : 0

Madame Marie-Line GUEDJ : *Lecture de la délibération*

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de partenariat sur les ressources numériques avec le Département du Calvados ainsi que ses futurs renouvellements.
- De donner tous pouvoir à Monsieur le Maire ou son représentant pour mettre en œuvre la présente délibération.

10.	Demandes d'entrées gratuites au musée dans le cadre de lotos et kermesses	Votants : 47 dont 8 pouvoirs Vote pour : 47 dont 8 pouvoirs Vote contre : 0 Abstention : 0

Madame Marie-Line GUEDJ : *Lecture de la délibération*

La demande portant sur 50 places, Eddy COUTARD s'interroge sur un possible décalage entre le nombre de places offertes par la Ville et la demande réelle. Madame GUEDJ indique que ces 50 places correspondent à la demande réellement enregistrée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- D'approuver l'attribution d'entrées gratuites au musée de Vire Normandie aux associations de parents d'élèves et d'assistantes maternelles et ce, dans la limite de 50 entrées maximum et du territoire correspondant aux communes de l'Intercom de la Vire au Noireau (IVN).
- De donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou son représentant pour mettre en œuvre la présente délibération.

11.	L'exposition 2027 : programme, budget et subventions	Votants : 47 dont 8 pouvoirs Vote pour : 47 dont 8 pouvoirs Vote contre : 0 Abstention : 0

Madame Marie-Line GUEDJ : *Lecture de la délibération*

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention financière avec la Région ainsi que l'ensemble des avenants liés à celle-ci,
- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les aides financières auprès de différents partenaires financiers du projet,
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions ou contrats de prêt d'œuvres à titre gratuit avec les institutions culturelles sollicitées.
- De donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou son représentant pour mettre en œuvre la présente délibération.

12.	Pass Mont Saint-Michel – Normandie Tourisme	Votants : 47 dont 8 pouvoirs Vote pour : 47 dont 8 pouvoirs Vote contre : 0 Abstention : 0

Madame Marie-Line GUEDJ : *Lecture de la délibération*

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de partenariat et, le cas échéant, ses renouvellements.
- De donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou son représentant pour mettre en œuvre la présente délibération.

13.	Évolution des tarifs du conservatoire	Votants : 47 dont 8 pouvoirs Vote pour : 47 dont 8 pouvoirs Vote contre : 0 Abstention : 0

Madame Marie-Line GUEDJ : *Lecture de la délibération*

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- De valider les tarifs susmentionnés.
- De donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou son représentant pour mettre en œuvre la présente délibération.

14.	Tarifs de location pour les élèves issus des orchestres à l'école	Votants : 47 dont 7 pouvoirs Vote pour : 47 dont 7 pouvoirs Vote contre : 0 Abstention : 0

Madame Marie-Line GUEDJ : *Lecture de la délibération*

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- De valider ce nouveau tarif,
- De donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou son représentant pour mettre en œuvre la présente délibération.

15.	Subventions attribuées aux écoles aux pour les sorties et séjours pédagogiques à compter de l'année 2026	Votants : 47 dont 7 pouvoirs Vote pour : 47 dont 7 pouvoirs Vote contre : 0

		Abstention : 0

Madame Martine ROBBES : *Lecture de la délibération*

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- De fixer la participation communale à 12.11 € par élève/par jour pour les séjours pédagogiques, à compter de l'année 2026 ;
- De fixer la participation communale à 9.10 € par élève pour les sorties pédagogiques, à compter de l'année 2026 ;
- De donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou son représentant pour mettre en œuvre la présente délibération.

16.	Fixation du forfait communal pour les élèves domiciliés dans une commune extérieure et scolarisés dans les écoles publiques de la commune – Année scolaire 2026-2027	Votants : 47 dont 7 pouvoirs Vote pour : 47 dont 7 pouvoirs Vote contre : 0 Abstention : 0

Madame Martine ROBBES : *Lecture de la délibération*

Madame Patricia MIGHURDITCHIAN souhaite connaitre le nombre d'enfants « extérieurs » concernés. Sans pouvoir indiquer le chiffre exact, Madame Martine ROBBES indique qu'ils sont néanmoins très peu nombreux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- De valider l'application de frais de scolarité à l'ensemble des communes extérieures.

Dans le cas d'une mise en place d'une participation financière, les tarifs applicables pour l'année scolaire 2026-2027 sont fixés comme suit :

- Élève scolarisé en école maternelle : 1393.85 € par élève et par année scolaire ;
- Élève scolarisé en école élémentaire : 681.85 € par élève et par année scolaire.

- D'inscrire la recette au budget communal
- De donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou son représentant pour mettre en œuvre la présente délibération.

Il est précisé que :

- la participation financière mise en place ne pourra pas avoir de caractère rétroactif ;
- la facturation par une commune ne crée pas de principe de réciprocité automatique avec les autres collectivités.

17.	Règlement intérieur : modification des intitules de la grille tarifaire	Votants : 47 dont 7 pouvoirs Vote pour : 47 dont 7 pouvoirs Vote contre : 0 Abstention : 0

Madame Martine ROBBES : *Lecture de la délibération*

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- D'approuver la modification des intitulés figurant dans la grille tarifaire annexée au règlement intérieur de la commune, conformément au tableau suivant à la présente délibération.

Ancien intitulé	Nouvel intitulé
« Études surveillées »	« Études surveillées élémentaires et garderie du soir de Castel »
« Restaurant scolaire : enfant avec PAI (emmenant son repas) »	« Accueil panier-repas »

- De préciser que cette modification est strictement rédactionnelle et a pour seul objet d'améliorer la lisibilité et la compréhension de la grille tarifaire par les usagers.
- De préciser qu'aucun tarif n'est modifié par la présente délibération. Les montants et conditions tarifaires précédemment approuvés demeurent inchangés.
- L'annexe n° 2 – Grille tarifaire 2026-2027 du règlement intérieur est remplacée par la version mise à jour,
- La délibération du 5 juin 2026 demeure applicable pour l'ensemble de ses dispositions qui ne sont pas modifiées par la présente délibération.
- De donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou son représentant pour mettre en œuvre la présente délibération.

18.	Tarifs des prestations de la cuisine centrale	Votants : 47 dont 7 pouvoirs Vote pour : 47 dont 7 pouvoirs Vote contre : 0 Abstention : 0

Madame Martine ROBBES : *Lecture de la délibération*

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- D'approuver l'actualisation de 0,9 % des tarifs des prestations de la cuisine centrale à compter du 1er janvier 2027.
- De fixer, à compter du 1er janvier 2027, les tarifs des prestations de la cuisine centrale comme suit :
  - Portage des repas : 6,69 € par repas ;
  - Extrascolaire : 7,00 € par repas, tarif appliqué à la MJC pour les repas pris au restaurant scolaire pendant les vacances ;
  - Repas des centres de loisirs : 3,61 € par repas, tarif appliqué à la MJC pour les repas livrés pendant les vacances ;
  - Adultes : 6,35 € par repas, tarif appliqué à la MJC pour les repas des équipes d'animation, avec application d'un demi-tarif aux personnes en contrat aidé et gratuité pour les stagiaires.
- De préciser que ces tarifs sont applicables à compter du 1er janvier 2027 et se substituent aux tarifs précédemment en vigueur pour les prestations concernées.
- De donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou son représentant pour mettre en œuvre la présente délibération.

19.	Adoption du règlement intérieur pour le personnel communal	Votants : 47 dont 7 pouvoirs Vote pour : 47 dont 7 pouvoirs Vote contre : 0 Abstention : 0

Monsieur Corentin GOETHALS : *Lecture de la délibération*

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- D'adopter le règlement intérieur applicable aux agents de la commune de Vire Normandie,
- Le règlement intérieur entrera en vigueur le 1er novembre 2026,
- De donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou son représentant pour mettre en œuvre la présente délibération.

20.	Retrait de la délibération n°2020/20 relative au versement d'indemnités compensatrices de congés annuels aux agents recrutés dans le cadre de contrats de vacation	Votants : 47 dont 7 pouvoirs Vote pour : 47 dont 7 pouvoirs Vote contre : 0 Abstention : 0

Monsieur Corentin GOETHALS : *Lecture de la délibération*

Monsieur Régis PICOT souhaite connaitre le nombre d'agents concernés. Monsieur Corentin GOETHALS indique qu'ils sont aux alentours de dix.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- De retirer la délibération n°2020/20 relative au versement d'indemnités compensatrices de congés annuels aux agents recrutés dans le cadre de contrats de vacation
- De donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou son représentant pour mettre en œuvre la présente délibération.

21.	Créations de poste auprès de la direction de l'éducation	Votants : 47 dont 7 pouvoirs Vote pour : 47 dont 7 pouvoirs Vote contre : 0 Abstention : 0pouvoirs Vote contre : dont pouvoirs Abstention : dont pouvoirs

Monsieur Corentin GOETHALS : *Lecture de la délibération*

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- D'autoriser l'engagement des emplois et effectifs du tableau des emplois et des effectifs selon les natures spécifiées, les quotités de temps de travail,
- Dire que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois sont inscrits au budget,
- De donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour mettre en œuvre la présente délibération.

22.	Tableau des effectifs	Votants : 47 dont 7 pouvoirs Vote pour : 47 dont 7 pouvoirs Vote contre : 0 Abstention : 0

Monsieur Corentin GOETHALS : *Lecture de la délibération*

Monsieur Régis PICOT souhaite savoir si le recrutement d'un second DGA est toujours d'actualité, considérant pour sa part que celui-ci est nécessaire au bon fonctionnement de la Direction générale. Monsieur Corentin GOETHALS indique que ce recrutement n'est plus d'actualité pour le moment, le périmètre de la DGST ayant été élargi.

Monsieur Corentin GOETHALS note pour conclure que le recrutement d'un juriste supplémentaire est en revanche prévu.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- D'adopter le tableau des effectifs,
- D'autoriser l'engagement des emplois et effectifs du tableau des emplois et des effectifs selon les natures spécifiées, les quotités de temps de travail spécifiés,
- Dire que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois sont inscrits au budget,
- De donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou son représentant pour mettre en œuvre la présente délibération.

23.	Débat sur la protection sociale complémentaire (pour information)	Le Conseil Municipal prend acte

Monsieur Corentin GOETHALS : *Lecture de la délibération*

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

24.	OPAH/OPAH RU 2020-2025 : Aides à l'accession à la propriété (dans l'ancien) et à la transformation d'usage – Subventions aux particuliers	Votants : 47 dont 7 pouvoirs Vote pour : 47 dont 7 pouvoirs Vote contre : 0 Abstention : 0

Madame Nicole DESMOTTES : *Lecture de la délibération*

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- D'autoriser le versement de la prime pour le dossier présenté ci-dessus, au vu des factures acquittées,
- De préciser que la dépense d'un montant total de 4000 € sera imputée au compte 2042 du budget de la commune de Vire Normandie,
- De donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour mettre en œuvre la présente délibération.

25.	OPAH Classique et OPAH RU 2020-2025 - subventions aux particuliers	Votants : 47 dont 7 pouvoirs Vote pour : 47 dont 7 pouvoirs Vote contre : 0 Abstention : 0

Madame Nicole DESMOTTES : *Lecture de la délibération*

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- D'autoriser le versement des primes visées dans le tableau ci-dessus, au vu des factures acquittées et visées par l'animateur de l'OPAH,
- De préciser que la dépense d'un montant total de 32 096 € sera imputée au compte 2042 du budget de la commune de Vire Normandie,
- De donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour mettre en œuvre la présente délibération.

26.	OPAH RU 2020-2025 : Opération façade – subventions	Votants : 47 dont 7 pouvoirs Vote pour : 47 dont 7 pouvoirs Vote contre : 0 Abstention : 0

Madame Nicole DESMOTTES : *Lecture de la délibération*

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- D'autoriser le versement de l'aide concernant le dossier présenté ci-dessus, au vu des factures acquittées,
- De préciser que la dépense d'un montant total de 2550,45 € sera imputée au compte 2042 du budget de la commune de Vire Normandie,
- De donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou son représentant pour mettre en œuvre la présente délibération.

27.	Implantation par le SDEC ENERGIE de deux bornes de recharge lente pour véhicules électriques	Votants : 47 dont 7 pouvoirs Vote pour : 47 dont 7 pouvoirs Vote contre : 0 Abstention : 0

Monsieur Lucien BAZIN : *Lecture de la délibération*

Messieurs Eddy COUTARD et Régis PICOT notent que les recharges de 7 kva proposées par le SDEC sont trop lentes et que les tarifs sont trop élevés. Monsieur Eddy COUTARD regrette qu'au vu des moyens dont dispose le SDEC, ce syndicat ne puisse pas proposer de meilleurs « produits. »

Monsieur Lucien BAZIN indique que les élus de la Majorité ont déjà interpellé le SDEC à ce sujet, mais qu'aucune offre alternative n'a pu être proposée à ce jour par le SDEC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- De mettre à disposition du SDEC ENERGIE, à titre gratuit, une surface du domaine public d'environ 40 m2 par borne,
- D'approuver les projets et les conditions d'implantation des bornes situées sur VIRE NORMANDIE, rue Georges FAUVEL et place Castel.
- De donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou son représentant pour mettre en œuvre la présente délibération.

28.	Signature d'une Convention CEP niveau 2 avec le SDEC ENERGIE	Votants : 47 dont 7 pouvoirs Vote pour : 47 dont 7 pouvoirs Vote contre : 0 Abstention : 0

Monsieur Lucien BAZIN : *Lecture de la délibération*

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- De donner son accord pour bénéficier de ce service,
- De confier au SDEC ENERGIE le soin de réaliser pour son compte cette mission,
- D'accepter de participer pour le montant de la cotisation définie ci-dessus,
- De s'engager à voter les crédits nécessaires et à verser cette contribution au SDEC ENERGIE après l'envoi du titre de recette par le SDEC ENERGIE,
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention.
- De donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou son représentant pour mettre en œuvre la présente délibération.

29.	Cession d'une habitation Impasse Rivka Goldnadel (AD 48)	Votants : 47 dont 7 pouvoirs Vote pour : 46 dont 7 pouvoirs Vote contre : 1 Abstention : 0

Monsieur Lucien BAZIN : *Lecture de la délibération*

Monsieur Serge COUASNON manifeste à nouveau son opposition au projet de cession.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à la majorité, décide :

- D'autoriser la cession du bien à [redacted] au prix de 20 500,0 € net vendeur,
- D'habiliter Monsieur le Maire ou son représentant à engager toute démarche et à signer tout document devant permettre de mener à bien cette cession.
- De donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou son représentant pour mettre en œuvre la présente délibération.

30.	Délégation de l'exercice du Droit de Préemption Urbain (DPU)	Votants : 47 dont 7 pouvoirs Vote pour : 47 dont 7 pouvoirs Vote contre : 0 Abstention : 0

Monsieur Lucien BAZIN : *Lecture de la délibération*

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- D'accepter cette délégation de l'exercice du Droit de Préemption Urbain sur les zones U, 1AU et 2AU du PLU, l'Intercom de la Vire au Noireau conservant son droit dans le cadre des compétences qu'elle exerce.
- De donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou son représentant pour mettre en œuvre la présente délibération.

31.	Signature d'une Promesse Unilatérale de Vente (PUV) avec CERBALLIANCE en vue de l'implantation d'un nouveau laboratoire d'analyses médicales	Votants : 47 dont 7 pouvoirs Vote pour : 47 dont 7 pouvoirs Vote contre : 0 Abstention : 0

Monsieur Lucien BAZIN : *Lecture de la délibération*

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer une Promesse Unilatérale de Vente avec la société CERBALLIANCE en vue de la réalisation du projet tel que décrit ci-dessus,
- D'habiliter Monsieur le Maire ou son représentant à engager toute démarche visant à faciliter la mise en œuvre de cette opération.
- De donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou son représentant pour mettre en œuvre la présente délibération.

32.	Signature d'une promesse unilatérale de vente (PUV) avec ERID PROMOTION en vue de la réalisation d'une opération d'habitat en VEFA pour le compte d'INOLYA	Votants : 47 dont 7 pouvoirs Vote pour : 47 dont 7 pouvoirs Vote contre : 0 Abstention : 0

Monsieur Lucien BAZIN : *Lecture de la délibération*

Monsieur Serge COUASNON interroge Monsieur Lucien BAZIN pour savoir si la commune doit garantir l'emprunt d'INOLYA sur cette opération. S'agissant d'une opération en VEFA, Monsieur Lucien BAZIN indique qu'aucune garantie d'emprunt n'a été demandée par INOLYA.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer une Promesse Unilatérale de Vente avec la société ERID PROMOTION en vue de la réalisation du projet tel que décrit ci-dessus,
- D'habiliter Monsieur le Maire ou son représentant à engager toute démarche visant à faciliter la mise en œuvre de cette opération.
- De donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou son représentant pour mettre en œuvre la présente délibération.

33.	Signature d'une promesse unilatérale de vente (PUV) avec la société NATRAN en vue de l'implantation d'un poste de rebours de gaz	Votants : 47 dont 7 pouvoirs Vote pour : 47 dont 7 pouvoirs Vote contre : 0 Abstention : 0

Monsieur Lucien BAZIN : *Lecture de la délibération*

Monsieur Serge COUASNON souhaite savoir si cette opération relèvera du régime des installations classées. Monsieur Corentin GOETHALS répond par l'affirmative.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer une Promesse Unilatérale de Vente avec la société NATRAN en vue de la réalisation du projet tel que décrit ci-dessus,
- D'habiliter Monsieur le Maire ou son représentant à engager toute démarche visant à faciliter la mise en œuvre de cette opération.
- De donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou son représentant pour mettre en œuvre la présente délibération.

34.	Lotissement communal « Le Petit Versailles » - Vente d'un lot à bâtir (lot n° 4)	Votants : 47 dont 7 pouvoirs Vote pour : 47 dont 7 pouvoirs Vote contre : 0 Abstention : 0

Monsieur Lucien BAZIN : *Lecture de la délibération*

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- De valider le prix de vente du lot n° 4, parcelle AN 730, avec TVA sur marge suivant tableau ci-dessus,
- D'autoriser le Maire ou son représentant à signer l'acte de vente de ce lot du lotissement communal en l'étude de Maître Johann NOEL dont le siège est situé 5 rue du Neufbourg à Vire 14500 VIRE NORMANDIE.
- De donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour mettre en œuvre la présente délibération.

35.	Lotissement communal « Le Petit Versailles » - Vente d'un lot à bâtir (lot n° 5)	Votants : 47 dont 7 pouvoirs Vote pour : 47 dont 7 pouvoirs Vote contre : 0 Abstention : 0

Monsieur Lucien BAZIN : *Lecture de la délibération*

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- De valider le prix de vente du lot n° 5, parcelle AN 731, avec TVA sur marge suivant tableau ci-dessus,
- D'autoriser le Maire ou son représentant à signer l'acte de vente de ce lot du lotissement communal en l'étude de Maître Johann NOEL dont le siège est situé 5 rue du Neufbourg à Vire 14500 VIRE NORMANDIE.
- De donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour mettre en œuvre la présente délibération.

36.	Lotissement communal « Le Petit Versailles » - Vente d'un lot à bâtir (lot n° 6)	Votants : 47 dont 7 pouvoirs Vote pour : 47 dont 7 pouvoirs Vote contre : 0 Abstention : 0

Monsieur Lucien BAZIN : *Lecture de la délibération*

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- De valider le prix de vente du lot n° 6, parcelle AN 732, avec TVA sur marge suivant tableau ci-dessus,
- D'autoriser le Maire ou son représentant à signer l'acte de vente de ce lot du lotissement communal en l'étude de Maître Johann NOEL dont le siège est situé 5 rue du Neufbourg à Vire 14500 VIRE NORMANDIE.
- De donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour mettre en œuvre la présente délibération.

37.	Lotissement communal « Le Petit Versailles » - Vente d'un lot à bâtir (lot n° 12)	Votants : 47 dont 7 pouvoirs Vote pour : 47 dont 7 pouvoirs Vote contre : 0 Abstention : 0

Monsieur Lucien BAZIN : *Lecture de la délibération*

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- De valider le prix de vente du lot n° 12, parcelle AN 738, avec TVA sur marge suivant tableau ci-dessus,
- D'autoriser le Maire ou son représentant à signer l'acte de vente de ce lot du lotissement communal en l'étude de Maître Johann NOEL dont le siège est situé 5 rue du Neufbourg à Vire 14500 VIRE NORMANDIE.
- De donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour mettre en œuvre la présente délibération.

Commune déléguée de Coulonces		
38.	Cession de l'ancien lavoir de COULONCES	Votants : 47 dont 7 pouvoirs Vote pour : 47 dont 7 pouvoirs Vote contre : 0 Abstention : 0

Monsieur Sébastien LEBRUN : *Lecture de la délibération*

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- De valider le prix de vente du lot n° 12, parcelle AN 738, avec TVA sur marge suivant tableau ci-dessus,

- D'autoriser le Maire ou son représentant à signer l'acte de vente de ce lot du lotissement communal en l'étude de Maître Johann NOEL dont le siège est situé 5 rue du Neufbourg à Vire 14500 VIRE NORMANDIE.
- De donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour mettre en œuvre la présente délibération.

Commune déléguée de Maisoncelles la Jourdan		
39.	Renouvellement de platine LED	Votants : 47 dont 7 pouvoirs Vote pour : 47 dont 7 pouvoirs Vote contre : 0 Abstention : 0

Monsieur Guy VÉLANY : *Lecture de la délibération*

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- De prendre acte que les ouvrages seront réalisés par le SDEC ENERGIE,
- De s'engager à voter les crédits nécessaires en fonction du mode de financement choisi,
- De décider du paiement de sa participation en une fois, à la réception des travaux (section de fonctionnement),
- De prendre note que la somme versée au SDEC ENERGIE ne donnera pas lieu à la récupération de TVA,
- De donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou son représentant pour mettre en œuvre la présente délibération.

40.	Maisons fleuries 2026	Votants : 47 dont 7 pouvoirs Vote pour : 47 dont 7 pouvoirs Vote contre : 0 Abstention : 0

Monsieur Michel LELARGE : *Lecture de la délibération*

Monsieur Eddy COUTARD souhaite savoir combien de prix sont décernés. Monsieur Michel LELARGE indique que 20 prix sont décernés à chaque édition.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- D'attribuer 55 € en bons d'achats aux participants au concours des maisons fleuries de Roullours.
- De donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou son représentant pour mettre en œuvre la présente délibération.

41.	Lotissement communal « La clé des Champs » - Vente d'un lot à bâtir (lot n° 4)	Votants : 47 dont 7 pouvoirs Vote pour : 47 dont 7 pouvoirs Vote contre : 0 Abstention : 0

Monsieur Michel LELARGE : *Lecture de la délibération*

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- De valider le prix de vente du lot n° 4, parcelle 545 ZB 129, avec TVA sur marge suivant tableau ci-dessus,
- D'autoriser le Maire ou son représentant à signer l'acte de vente de ce lot du lotissement communal en l'étude de Maître Johann NOEL dont le siège est situé 5 rue du Neufbourg à Vire 14500 VIRE NORMANDIE.
- De donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou son représentant pour mettre en œuvre la présente délibération.

42.	Lotissement communal « La clé des Champs » - Vente d'un lot à bâtir (lot n° 5)	Votants : 47 dont 7 pouvoirs Vote pour : 47 dont 7 pouvoirs Vote contre : 0 Abstention : 0

Monsieur Michel LELARGE : *Lecture de la délibération*

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- De valider le prix de vente du lot n° 5, parcelle 545 ZB 130, avec TVA sur marge suivant tableau ci-dessus,
- D'autoriser le Maire ou son représentant à signer l'acte de vente de ce lot du lotissement communal en l'étude de Maître Johann NOEL dont le siège est situé 5 rue du Neufbourg à Vire 14500 VIRE NORMANDIE.
- De donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou son représentant pour mettre en œuvre la présente délibération.

43.	Lotissement communal « La clé des Champs » - Vente d'un lot à bâtir (lot n° 6)	Votants : 47 dont 7 pouvoirs Vote pour : 47 dont 7 pouvoirs Vote contre : 0 Abstention : 0

Monsieur Michel LELARGE : *Lecture de la délibération*

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- De valider le prix de vente du lot n° 6, parcelle 545 ZB 131, avec TVA sur marge suivant tableau ci-dessus,
- D'autoriser le Maire ou son représentant à signer l'acte de vente de ce lot du lotissement communal en l'étude de Maître Johann NOEL dont le siège est situé 5 rue du Neufbourg à Vire 14500 VIRE NORMANDIE.

- De donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou son représentant pour mettre en œuvre la présente délibération.

44.	Régularisation foncière : parcelle 584 AB 108	Votants : 47 dont 7 pouvoirs Vote pour : 47 dont 7 pouvoirs Vote contre : 0 Abstention : 0

Madame Martine ROBBES : *Lecture de la délibération*

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document indiquant que les parcelles 584 AB 194 et 584 AB 108 sont la propriété de [redacted].
- De donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou son représentant pour mettre en œuvre la présente délibération.

45.	Concours des Maisons Fleuries et Prix des Potagers 2026	Votants : 47 dont 7 pouvoirs Vote pour : 47 dont 7 pouvoirs Vote contre : 0 Abstention : 0

Madame Maïlys GUILBERT : *Lecture de la délibération*

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- De donner son accord sur ces différents prix,
- De donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou son représentant pour mettre en œuvre la présente délibération.

A Vire Normandie, 28 septembre 2026.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 15.

Le Maire de VIRE NORMANDIE,

Pascal MARTIN

Le Secrétaire de Séance

Dimitri RENAULT

Dimitri RENAULT

✓ Certifié par youtrust